



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET DISCIPLINE

CONFIGURATION REGLEMENTAIRE Réunion restreinte jeudi 26 janvier 2023

Procès-Verbal

Président : Jean GUYONNET

Etaient présents : André CAILLET, Albert GUESNON, Serge LOVEIKO,
Christian MOTTELAY, Christian VANTHUYNE.

Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission sportive décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel pour les sanctions concernant l'ensemble des dispositions prises ci-dessous.

Courrier de la C.D.A

Concernant la rencontre 24851119 – DEAUVILLE AST 2 / CINGAL FC 1 – Seniors – Départemental 1. Groupe B du 17/12/2022.

Considérant qu'aucune réclamation n'a été posée sur la F.M.I.

Passé à l'ordre du jour, joint le courrier au dossier.

DOSSIERS A ETUDIER

Match 25075296 – MUANCE FC (32) / INTER ODON FC (31). Coupe Départementale Vétérans. Groupe S du 22/01/2023.

La Commission.

Jugeant en premier ressort.

Vu les pièces figurant au dossier.

Vu le courrier du club d'INTER ODON FC, en date du 24/01/2023.

Vu le courrier du club de MUANCE FC, en date du 24/01/2023.

Considérant que la rencontre a été interrompue suite à une blessure d'un joueur nécessitant l'intervention des secours.

Considérant que le terrain était devenu impraticable.

Par ces motifs et statuant par défaut

Rappel les deux clubs au respect des règles édictées par la F.F.F.

Rappel les deux clubs qu'il convenait de remplir la case administrative « match arrêté » et qu'ils ne devaient pas décider des suites à ce match.

Donne match à rejouer à une date ultérieure que fixera la Commission Compétitions avec un arbitre officiel à la charge des DEUX CLUBS.

Transmets à la Commission Compétitions, Vétérans et CDA, pour ce qui les concerne respectivement.

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie. (Délai ramené à 2 jours)

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON
Secrétaire adjointe : Agnès FLEURY